

Lettre ouverte aux élu.e.s

du département de la Saône-et-Loire

et de la région Bourgogne Franche-Comté

Center Parcs du Rousset

Le 12 février 2018 à Montceau les Mines

Les associations environnementales et citoyennes du Département de la Saône et Loire défendent l'intérêt général : environnement, climat, biodiversité qui subissent des atteintes destructrices bientôt irréversibles. Leur sauvegarde conditionne pourtant le développement économique et social futur de nos sociétés.

Les informations révélées par l'association SCA (Savoir Comprendre Agir) de Saône et Loire concernant la procédure de classement ZNIEFF de la zone convoitée, au Rousset, par Pierre et Vacances pour y établir un Center Parcs, ont soulevé l'indignation des organisations environnementales et citoyennes du département de Saône et Loire, cosignataires de cette lettre.

En effet, dans un premier temps, jusqu'en février 2014, cette zone avait été jugée par le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) comme suffisamment remarquable pour être classée en ZNIEFF de type 1. Puis, courant 2014, après intervention de la DREAL et de la Préfecture du 71 pour attirer l'attention sur l'incompatibilité de ce classement avec le projet de Pierre et Vacances d'implanter un Center Parcs, la même zone en a été retirée et proposée en ZNIEFF de type 2, moins contraignante.

C'est donc en ZNIEFF2, classement qui ne contrarierait pas le projet d'installation d'un Center Parcs, qu'a été laissée la zone très précisément convoitée par Pierre et Vacances. Des cartes attestent de ces évolutions brutales au printemps 2014, peu avant l'annonce du projet par Pierre & Vacances.

La chronologie des faits et interventions, relevées par SCA à partir des documents obtenus, n'est naturellement pas passée inaperçue auprès des organisations soucieuses de l'environnement, du Département de la Région BFC. Elles s'insurgent contre la mise en concordance des décisions administratives de révision de l'inventaire de cette zone avec les intérêts privés de Pierre et Vacances, ne laissant aucun doute que le refus de classement en ZNIEFF1 a été motivé par la volonté de ne pas compromettre le projet de Center Parcs.

Les organisations signataires exigeront donc, auprès de la Préfète de Région, la transmission intégrale des courriers et documents concernant les travaux sur l'élaboration de cette ZNIEFF depuis 2007 (du CSRPN, de la DREAL, de la Préfecture de Saône et Loire et de celle de l'ex Région Bourgogne). Elles demanderont également la requalification de la forêt du Rousset en ZNIEFF 1.

Les organisations signataires trouveraient inacceptable que les élu.e.s, locaux, départementaux et régionaux, en position de décider de l'investissement public dans ce dossier, ne manifestent aucune prise en compte de ces révélations bien informées de SCA.

Elles attendent que ces élu.e.s se mettent en conformité avec leurs proclamations d'extrême vigilance sur l'enjeu environnemental du projet Center Parcs.
Elles leur demandent donc d'annoncer l'abandon de leur soutien à ce projet.

Co-signataires : *Savoir-Comprendre-Agir (SCA), Collectif Le Geai du Rousset, Pro-geai du Rousset, Action Solidarité Rurale (ASR), Confédération des associations pour l'environnement et la nature (Capen71), EcoLogicAction, Comité Départemental de Protection de la Nature (CDPN), FNE Bourgogne, Libertaires 71, ATTAC Mâcon, Aiapec, EELV71, Ensemble 71, PCF71, SUD Solidaires 71 ...*